

SEANCE DU 19 MARS 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	6

Date de la convocation

Le 10/03/2025

Objet de la délibération

**APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
CCAS 2025**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

Le Président,

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-cinq, le 19 Mars à 19 Heures 00, en
Mairie de **SAINT-BONNET LES ALLIER**,
le C.C.A.S de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire, sous la présidence de M..DECOMBE
Emeric,

Présents : M.DECOMBE Emeric, Mme DURIF Emeline, Mme
TARRIT Maryse, Mme MEUNIER , M. FERREIRA Manuel, ,
Mme BONHOMME Sabrina

Absents (excusés), Mme MAISONNEUVE Caroll, : Mme DINIS
Sandrine, Mme BENALI Marie-Hélène

Secrétaire de séance : Mme BONHOMME Sabrina

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le
budget primitif CCAS 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 7420.70 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de budget primitif CCAS 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif CCAS 2025 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 170.70	8 170.70€
TOTAL	8 170.70€	8 170.70€

:

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.